

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES PRÉSIDENTS DE CLUB AVB (APC)
DU MARDI 28 JANVIER 2020
À LAUSANNE, CHEMIN DE MAILLEFER 35
BÂTIMENT DU SEPS

Le comité est représenté par :

- Nicolas Bourquin, Vice-Président
- Michel Berthet, Président technique
- Michel Voide, vice-Président technique
- Jean-Marc Boog, trésorier
- Dominique Michaux, responsable calendrier
- Antoine Regillo, responsable arbitrage
- Anne-Catherine Doyer, responsable minis

- Christine Ben Salah-Schupbach, PV

Invités :

- Philippe Rupp, secrétaire général de la Fondation Fonds du sport vaudois
- Julien Echenard, délégué au sport associatif et populaire pour le canton de Vaud

Le contrôle du droit de participation, la signature de la liste des présences ainsi que le retrait du matériel de vote a eu lieu à partir de 19h30, sous la direction de M. Antoine Regillo.

Clubs convoqués :

27 clubs actifs ayant droit de vote sur les comptes 2018-2019.

Chaque club a une voix.

Clubs présents : 23 sur 27

23 voix, **majorité à 12 voix.**

Clubs absents, excusés :

- LUC Basketball
- Les Loutres Basketball Club

Clubs absents, non excusés :

- Aigle Basket
- Rolle Basket

Michel Berthet souhaite la cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes et informe que le Comité central lui a confié la responsabilité de conduire l'assemblée extraordinaire des Présidents de club de ce soir.

Il propose une minute de silence en hommage aux papas dernièrement disparus, de Monsieur Yves Meylan, Président central d'honneur et Monsieur Roland Bandi, membre d'honneur.

L'assemblée est déclarée ouverte à 20h12

Michel Berthet ouvre la séance en exposant les conditions dans lesquelles travaillent les membres du Comité central de l'AVB suite au départ du Président, José Fernandez Utges, de la secrétaire, Valérie Kees et de la responsable de l'homologation, Andréanne Châtelain. Il donne un message d'apaisement et demande de la compréhension de la part des clubs quant à la situation actuelle du Comité central.

Il présente Messieurs Rupp et Echenard, qui viennent faire une présentation sur l'imposition.

	<p>Ordre du jour</p> <p>L'ordre du jour est adopté sans modification.</p>
1.	<p>Nomination de l'organe de contrôle et des scrutateurs</p> <p><u>Organe de contrôle :</u> Monsieur Didier Jaquerod. Président de la Commission de recours.</p> <p><u>Scrutateurs :</u> Messieurs Oliver Ghorayeb (Union Lavaux Riviera Basket) et René Cudré-Mauroux (Vevey Riviera Basket).</p>
2.	<p>Adoption du PV de l'APC du 26 novembre 2019</p> <p>Michaël Stalder (Lausanne Ouest Basket) demande pourquoi les heures supplémentaires de Valérie Kees (ancienne secrétaire) figurent toujours alors qu'elle avait dit ne pas vouloir se les faire payer ?</p> <p>En effet, ce qui est noté dans le PV n'est pas juste. Valérie a bien déclaré renoncer à ces heures supplémentaires pour la saison 2018-2019, à vérifier sur l'enregistrement de la séance. S'il y a lieu, la modification sera apportée au PV de l'APC du 26 novembre.</p> <p>Le PV est adopté à l'unanimité des 23 voix.</p>
3.	<p>Résultat des comptes généraux AVB saison 2018-2019</p> <p>L'assemblée est informée des manquements, constatés ces derniers jours, quant aux obligations administratives de l'ancien Président José Fernandez Utges et dont il résulte des courriers d'amendes, de sommations, etc. concernant essentiellement l'AVS, la LPP et les impôts pour 2018 et 2019.</p> <p>Tous ces courriers étant envoyés à l'adresse privée du Président (qui était également l'adresse officielle de l'AVB) et étant donné qu'il n'en a jamais fait part, le comité ignorait totalement la situation.</p> <p>La parole est passée au trésorier, Jean- Marc Boog. il fait amende honorable et s'excuse pour la mauvaise tenue des comptes due, selon lui, à un problème de présentation Excel.</p> <p>Avec l'aide de Rolf Gerber de la Fiduciaire Gerber, une nouvelle présentation, tirée du logiciel de comptabilité, a été faite et est appliquée aux comptes 2018-2019. Tous les montants sont ainsi correctement attribués.</p> <p>Des provisions sont prévues pour les notes de frais de l'ancien Président, José Fernandez Utges et les heures supplémentaires de l'ancienne secrétaire, Valérie Kees, dans l'attente d'éventuels justificatifs et factures.</p>

La somme exacte donnée par le Fonds du sport est également mentionnée.

Le solde déficitaire de CHF 6'908.78 comprend tous ces montants.

Les différentes dépenses des sélections vaudoises sont détaillées.

Le sport-études, considéré jusqu'à maintenant comme un compte d'actif, va, dans cette comptabilité corrigée, passer à une comptabilité charges et produits.

Vous trouverez également un poste administration 2017-2018 et 2018-2019, pour les heures que la secrétaire a effectué pour le sport-études et dont je n'étais pas au courant.

Pour la commission d'arbitre, les officiels de table et la commission discipline et protêt, il n'y a rien de particulier à noter.

Anne-Catherine Doyer fait part à l'assemblée que les comptes ont été repris avec Rolf Gerber afin de les présenter lors de l'APC extraordinaire de ce soir en vue de leur votation, mais hélas, lors de la vérifications des comptes, il a été noté qu'aucune charge sociale n'avait été payée, aucun décompte envoyé depuis 2017 et que l'ancienne secrétaire, Valérie Kees, n'était pas affiliée à la LPP. Les démarches avaient été faites, les documents complétés et transmis au Président, mais rien n'a été signé, ni envoyé aux administrations compétentes. Comme dit plus haut, tous les courriers arrivaient à l'adresse de l'ancien Président, José Fernandez Utges, qui n'informait pas le comité.

Environ CHF 20'000.- doivent être provisionnés en plus pour couvrir ces frais supplémentaires rétroactifs.

il y a également de fortes chances que l'AVB ait prochainement un contrôle AVS qui portera sur les 5 dernières années.

Le comité fait part aux clubs qu'il aura besoin de tout leur soutien pour continuer à fonctionner et pour mettre à jour la comptabilité et repartir à zéro avec une comptabilité saine.

Michaël Stalder (Lausanne Ouest Basket) donne son soutien au comité et demande ce qu'il s'est passé lors de la vérification des comptes 2017-2018 pour en arriver là aujourd'hui ?

Il lui est répondu que la vérification des comptes a été faite à la dernière minute et trop rapidement car le vérificateur, Luca Gradassi (DEL Basket) a été convoqué la veille de l'APC et c'est sur la base de la confiance que les comptes 2017-2018 ont été validés.

Même si la comptabilité 2017-2018 est bouclée, il faudra la reprendre intégralement pour la vérifier.

Le comité reprend la chronologie des événements depuis l'annonce de la démission en bloc du Président, de la secrétaire, de la responsable de l'homologation et informe l'assemblée de la proposition qui a été faite à l'ancienne secrétaire, Valérie Kees, de lui payer 2 mois de salaire pour solde de tout compte. Proposition qu'elle a acceptée.

Dès lors, le comité a regardé de plus près la comptabilité et découvert différentes incohérences.

Monsieur Rolf Gerber, de la Fiduciaire Gerber, c'est mis à notre disposition et grâce à ces nombreux contacts, il a pu faire un état des lieux plus précis de la situation comptable de l'AVB. Nous avons alors eu confirmation que l'ancien Président, José Fernandez Utges n'avait transmis aucun des documents d'affiliation ou de décompte concernant sa conjointe, l'ancienne secrétaire, Valérie Kees, depuis fin 2017.

Le comité propose à l'assemblée que la Fiduciaire Gerber effectue un audit sur la comptabilité complète des comptes de 2017-2018 et 2018-2019 de l'AVB afin de faire un état des lieux, d'établir les manquements et de corriger ce qui doit l'être. Cet audit est devisé à environ CHF 2'000 à 3'000.-.

Philippe Rupp nous assure du soutien du fonds du sport et de son aide, si nécessaire.

Agnès Pittet (Echallens Basketball Club) demande si l'ancienne secrétaire, Valérie Kees a eu son certificat de salaire 2018 ?

Il lui est répondu que oui, il a été établi, mais il est erroné car les heures supplémentaires n'y

figurent pas. Le certificat de salaire 2019 n'a pas encore été fait.

René Cudré-Mauroux (Vevey Riviera Basket) affirme être très inquiet car les comptes 2017-2018 ont été acceptés par cette assemblée et il se demande comment on peut aller contre cette décision. De plus, on nous demande maintenant de refuser les comptes 2018-2019, mais est-ce que ce problème avec l'ancienne secrétaire, Valérie Kees (heures supplémentaires, charges sociales et LPP) et les impôts sont les seuls problèmes ou y en a-t-il d'autres ?

Le comité répond qu'à ce jour, le comité n'a pas connaissance d'autres problèmes et que ce sont les seuls qui justifient le refus des comptes.

Le salaire de la secrétaire étant un salaire net, l'intégralité des charges sociales et de la LPP sont à la charge de l'AVB.

Rolf Gerber de la Fiduciaire Gerber intervient et précise qu'il n'est pas question de refaire la comptabilité 2017-2018 mais bien de la vérifier afin de déterminer, au niveau des salaires et des heures supplémentaires, ce qui n'a pas été déclaré et si le certificat de salaire a été correctement établi. Puis d'avertir la caisse AVS et la caisse de compensation supplétive (LPP) et enfin de leur faire parvenir tous les décomptes afin qu'ils aient les montants bruts réels qui ont été versé à l'ancienne secrétaire Valérie Kees.

Il n'y a apparemment pas malversation mais négligence coupable de la part du Président

Luca Gradassi (DEL Basket) relève que la marge (dans les comptes) est très petite et si l'on reçoit encore d'autres factures, et que l'on dépasse notre capital, c'est la mise en faillite.

Rolf Gerber lui répond que non, ce n'est pas la mise en faillite de l'AVB, mais le comité, avec les clubs, devront peut-être prendre la décision d'augmenter la participation financière des clubs.

La question est posée si l'AVB n'a pas reçu de poursuite ?

Non, car comme déjà dit, tout est arrivé à l'adresse privée du Président, qui était l'adresse officielle de l'AVB, et le comité n'était pas au courant de ces courriers. Les paiements trimestriels à l'AVS ont été faits, mais pas les décomptes finaux, et comme les délais avant poursuites sont très longs, nous n'en avons heureusement pas reçues.

Michaël Stalder (Lausanne Ouest Basket) demande ce qu'il est exactement écrit dans le contrat de l'ancienne secrétaire, Valérie Kees, quant aux éventuelles heures supplémentaires ? Car s'il n'y a pas de décompte clair, cela ne vaut rien.

Il lui est répondu que les heures supplémentaires n'ont jamais été justifiées par écrit, malgré de nombreuses demandes et que c'est l'ancien Président, José Fernandez Utges, qui les validait.

Michaël Stalder (Lausanne Ouest Basket): En 2018, comme il n'y a aucune preuve que ces heures ont été faites, est-ce que l'on est tenu de les lui payer ?

Le comité fait à nouveau remarquer que malgré plusieurs demandes, nous n'avons jamais reçu de décompte d'heures supplémentaires et que pour la saison 2017-2018, elles ont déjà été payées.

Jérôme Darbre (BBC Nyon) dit que c'est la responsabilité des personnes qui ont démissionné et qu'aux vus des montants (+ de CHF 20'000.-) le Président doit assumer ses responsabilités. Une estimation précise doit être faite par un professionnel (la Fiduciaire Gerber, en l'occurrence) afin de pouvoir décider des suites à donner.

Le comité lui répond qu'une fois tout mis à jour et chiffré, il sera décidé si des suites pénales doivent être envisagées contre l'ancien Président, José Fernandez Utges.

Rolf Gerber ajoute que tout sera mis en place pour que nous ayons un minimum de frais supplémentaires, mais les frais déjà facturés devront être payés.

Les amendes déjà prononcées et autres frais dus à la négligence administrative de l'ancien Président, José Fernandez Utges lui seront refacturés et nous irons jusqu'aux poursuites si nécessaire.

Fabien Sawaf (Terre-Sainte Tigers Knights) propose de reprendre le cours de l'ordre du jour et de passer aux votes quant à l'acceptation de l'audit, par les clubs, pour pouvoir continuer avec la suite à donner.

Agnès Pittet (Echallens Basket Club) pense que si l'ancienne secrétaire Valérie Kees n'a pas demandé son certificat de salaire, c'est qu'elle ne va probablement pas déclarer cette activité.

Rolf Gerber lui répond que s'il fait un audit, le certificat de salaire 2019 lui sera envoyé, ainsi que le corrigé de 2018 et ils seront également envoyés aux impôts.

René Cudré-Mauroux (Vevey Riviera Basket) demande si, à part les soucis que nous avons pour ces 2 saisons (2017-2018 et 2018-2019), avant cela, il n'y a pas de problème ?

Anne-Catherine Doyen répond qu'effectivement, à part ce problème, l'activité de l'AVB est saine.

Roland Bandi (Pully Lausanne Foxes) demande si l'on est sûr que plus aucun courrier n'arrive à l'ancienne adresse du club, chez l'ancien Président, José Fernandez Utges ?

Le comité confirme que tous les changements d'adresse ont été effectués et que le courrier adressé à Method est maintenant redirigé vers la nouvelle adresse officielle de l'AVB (chemin de Maillefer 35 à Lausanne). Le Président a encore une clé du bureau pour ramener quelques archives et un téléphone qui est bloqué.

Catherine Gerber (Lausanne-Ville/Prilly Basket) demande s'il est normal que José Fernandez Utges arbitre encore.

Il lui est répondu que rien ne va être entrepris contre lui pour l'instant et que nous attendons le résultat de l'audit pour discuter des suites à donner le concernant.

Au terme de ces discussions, nous passons à la votation.

Le comité demande à l'assemblée si elle est d'accord de confier l'audit financier de l'AVB (de mars 2017 au 31 janvier 2020) à la Fiduciaire Gerber représentée par Monsieur Rolf Gerber ?

Rolf Gerber ajoute que s'il est choisi pour exécuter ce mandat, il propose de le faire dès la semaine prochaine (semaine du 3 février) et une fois que l'audit sera fait, il délivrera un rapport complet qui sera communiqué aux clubs, dans un esprit de transparence.

La proposition est acceptée avec 22 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (Lausanne-Ville/Prilly Basket).

Rolf Gerber de la Fiduciaire Gerber remercie l'assemblée pour ce mandat et demande que lui soient remises toutes les pièces comptables dès la saison 2016-2017 et jusqu'au 31 janvier 2020.

Une question surgit quant à l'exclusion de l'ancien Président, José Fernandez Utges de toute activité au sein de l'AVB.

Le comité demande l'avis des clubs, en précisant que les statuts stipulent que l'on peut demander une suspension suite à un rapport de dirigeant s'il y a malversation.

Suit une discussion au terme de laquelle il est décidé d'attendre la fin de l'audit pour prendre une décision concernant l'activité de José Fernandez Utges au sein de l'AVB, compte tenu de la présomption d'innocence.

Yssam Ben Khelifa (BBC Cossonay) demande depuis combien de temps José Fernandez Utges était Président et pourquoi, tout à coup, il n'a plus été adéquat ?

Le comité lui répond qu'il a été président pendant 10 ans sans aucun problème apparent et que des tensions et des désaccords sont apparus au fil des deux dernières années.

4.	<p>Résultats des comptes de la Commission des Arbitres AVB, de la Caisse de Compensation Arbitrage et de la Caisse des OT saison 2018-2019</p> <p>Suite aux discussions du point 3., le point 4. est devenu caduque.</p>
5	<p>Résultats des comptes de la Commission Discipline et Protêt AVB saison 2018-2019</p> <p>Suite aux discussions du point 3., le point 5. est devenu caduque.</p>
6.	<p>Rapport des vérificateurs des comptes</p> <p>Suite aux discussions du point 3., le point 6. est devenu caduque.</p>
7.	<p>Votation sur les comptes de la saison 2018-2019</p> <p>Compte tenu de ce qui précède, la vérificatrice des comptes Cindy Viret (BBC Cossonay) propose de refuser les comptes et de ne donner décharge ni au comité, ni aux responsables concernés.</p> <p>La proposition est acceptée à l'unanimité des 23 voix.</p>
8.	<p>Présentation et explication des documents nécessaires pour les défraiements des bénévoles, des membres des comités, des entraîneurs, etc. et de la plateforme « OCTOPUS » par M. RUPP.</p> <p>Le comité transmettra la présentation complète dès réception, prévue pour mi-février.</p>
9.	<p>Divers</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rolf Gerber demande que lui soit donné un courrier attestant de son mandat. • Fabien Sawaf (Terre Sainte Tiger Knights) demande ce qu'il se passera après avoir reçu le résultat de l'Audit ? Michel Berthet répond que le rapport final sera transmis aux clubs et qu'une APC extraordinaire pourra à nouveau être convoquée (à confirmer) pour valider les comptes 2018-2019. • Philippe Rupp (Fonds du sport vaudois) précise qu'il aimerait également recevoir le rapport d'audit ainsi que le PV de cette assemblée extraordinaire et que Monsieur Nicolas Imhof, chef de service du SEPS, sera informé, car c'est aussi la mission du fonds du sport que de surveiller ce qu'il se passe au sein des associations. Le fonds du sport suit l'évolution de la situation et est là pour nous aider.

Michel Berthet clôt l'assemblée à 22h30 et invite toutes les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

ASSOCIATION VAUDOISE DE BASKET
COMITÉ CENTRAL

Christine Ben Salah-Schupbach
Prise de PV

Lausanne, le 6 février 2020